

Guide introductif du pass Culture pour les professionnels du **spectacle vivant**



Le pass Culture, c'est quoi ?

Le pass Culture est une application pensée pour les **jeunes de 18 ans**. Elle met à leur disposition **un crédit de 300€ valable 2 ans** qui les encourage à **découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles**. Grâce à la fonctionnalité de **géolocalisation**, les jeunes peuvent découvrir, choisir et réserver parmi une grande diversité de biens et d'activités culturelles.

En tant que professionnel du milieu du spectacle vivant, vous pouvez mettre en ligne l'ensemble de votre programmation sur le pass Culture !

Inscription

Si vous gérez la billetterie de vos événements

Rendez-vous sur le site pro.passculture.beta.gouv.fr pour créer un compte et mettez en ligne votre offre en remplissant les informations nécessaires (image, courte description, date, horaire, lieu, prix, stock).



Si vous ne gérez pas la billetterie de vos événements

Informez les salles de spectacles avec lesquelles vous travaillez de la mise en place du dispositif et des places que vous allouez au pass Culture.

Les remboursements

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires sur votre compte pass Culture. Si vous avez plusieurs lieux, vous pouvez indiquer un RIB différent pour chaque lieu.

48h après la représentation, les réservations sont validées automatiquement. Nous procédons alors à une mise en paiement tous les 15 jours pour rembourser, sans commission, le prix des places réservées (dans une limite de 20 000€ par an et par acteur culturel, au-delà, application d'un barème spécifique).

Le pass Culture, c'est aussi...

- ▶ Un déploiement généralisé sur l'ensemble du territoire français au printemps 2021
- ▶ L'offre **duo** qui permet aux utilisateurs de réserver une 2ème place pour la personne de leur choix quel que soit son âge



Les réservations

À chaque réservation, vous êtes notifié par mail avec les coordonnées de l'utilisateur. Vous pouvez alors lui transmettre les billets par mail ou sur place, le jour de l'événement. Certains éditeurs permettent de générer les billets automatiquement depuis la liste CSV fournie par le pass.

À chaque réservation, l'utilisateur reçoit un code de contre-marque. Vous pouvez valider ce code depuis l'onglet « guichet » de votre compte pass Culture pour authentifier la personne. 48h après la réservation, celle-ci est bloquée et le jeune ne peut plus l'annuler.



Pour plus d'informations, les tutoriels et les outils de communication, rendez-vous sur pass.culture.fr